



Compte-rendu de la réunion à la DGRH du 13 octobre sur la note de service mobilité

Pour la DGRH : Mme GRIS responsable de la sous-direction de la gestion des carrières,

Mme Geny-Guery Bureau des enseignants du premier degré,

Pour le SNUipp-FSU : Gervaise Knoff, Jacques Rohmer, Olivier Kosc.

Permutations informatisées

Nous interrogeons sur :

- les perspectives d'amélioration des résultats (plus de 40 % de satisfaction avant 2009 et plus de 63 % pour les RC / 23,09 % et 43,01 % RC en 2014..) : *pas de projection possible sur l'évolution des résultats qui relèvent de multiples facteurs, retraite, stagiaires, nombre de postes.*
- notre demande d'état des lieux des résultats des phases ineat / exeat : *difficile car ce mouvement complémentaire s'est déroulé parfois très tardivement.* Nous faisons remarquer que la phase ineat / exeat devrait être "complémentaire" et concerner peu de collègues, la phase informatisée devant être la plus efficace possible si le calibrage est assez souple.

Les modifications sur les règles et barèmes permutations

En l'absence de perspective d'amélioration des résultats, nous rappelons que toute modification des règles et barèmes ne font que modifier l'ordre de la "pile" des candidats.

L'ensemble des règles applicables l'an passée sont reconduites, sauf :

- **demande de bonification de 40 points au titre de la résidence de l'enfant** (à charge de moins de 18 ans au 1^{er} septembre 2015), pour permettre l'alternance de résidence et / ou les droits de visite : le droit sera ouvert également aux personnes exerçant seules l'autorité parentale (veuves, célibataires etc.) sous réserve de justifier l'amélioration des conditions de vie de l'enfant et les facilités de garde (proximité de la famille par exemple) : point très positif ;
- **prise en compte des conclusions du chantier métiers concernant l'éducation prioritaire** : la bonification de 45 points "zone violence" passe à 90 points et est élargie aux écoles REP+ pour la rentrée 2015 (pour la rentrée 2016, un distinguo REP / REP+ sera fait, avec bonification de 45 points / 90 points) ;

[La rédaction actuelle du projet qui doit être améliorée :

Selon les modalités visées dans la présente note de service, les candidats en activité et affectés au 1er septembre 2014 dans des écoles REP et REP+, et justifiant d'une durée minimale de cinq ans de services continus dans ces écoles bénéficient d'une bonification de 90 points.

Dans le calcul de la bonification, l'ancienneté détenue dans l'école est prise intégralement en compte pour les enseignants y exerçant antérieurement au classement REP ou REP+ de l'école. Ainsi, elle pourra être prise en compte dès le mouvement 2015 pour ceux qui comptabilisent d'ores et déjà les durées minimales requises.]

Pour le reste, il y a surtout des éléments de "toilette" rédactionnel ; les éléments qui ne seront pas intégrés que nous avons demandés :

- Possibilité de permuter pour les IERM de Mayotte : le droit à mobilité est une garantie pour tous les fonctionnaires de l'état ;
- donner la possibilité à une mutation effective pour les collègues ne relevant pas d'une priorité ; plusieurs pistes évoquées (renouvellement du premier vœu, points pour ancienneté dans le département) ;
- attribution systématique des 80 points pour RC dans un département d'une académie non limitrophe.

Indemnités de changement de résidence : nous alertons le ministère sur le problème posé par les affectations à titre provisoire qui ne permettent pas le versement de ces indemnités, notamment pour les personnels qui permutent entre les DOM et la Métropole.

Mouvements intra :

Nous avons rappelé notre demande de voir la partie « mouvement intra » de la circulaire mobilité réduite à la liste des priorités légales et à l'énumération de quelques principes, et ce afin de laisser toute latitude aux négociations départementales, dans le cadre des CAPD.

A partir d'exemples chiffrés (remontées de l'enquête mouvement effectuée auprès des 101 sections départementales du SNUipp-FSU en juin 2014) nous avons montré que les phases d'ajustement du mouvement au regard de la proportion d'affectations (de 30% à 40%) constituaient un véritable mouvement complémentaire. Nous avons donc demandé **le rétablissement du deuxième mouvement dans tous les départements avec publication des postes vacants**, seule garantie d'un mouvement au plus près des vœux des collègues.

Nous avons également demandé :

- l'abandon de vœux géo obligatoires ;
- le retour à l'établissement de règles départementales qui tiennent compte des spécificités locales, l'harmonisation académique ne devant concerner que le calendrier ;
- le respect des barèmes définis par les instances paritaires ;
- Nous avons également dénoncé l'inflation des postes à profil et demandé leur suppression ;
- le remplacement des GT par des CAPD.

L'administration n'a pas procédé à une étude statistique sur les mouvements intra (ce que le SNUipp-FSU avait demandé), par contre une enquête de l'IGAENR (Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche) a été programmée pour cette année scolaire avec pour thème : *les mouvements intra académiques et départementaux comme outils de GRH*. L'administration n'envisagera des modifications de fond qu'après la publication du rapport et de ses préconisations.

Quelques modifications dans la circulaire :

- L'administration a accédé à notre demande de remplacer GT (groupe de travail) par CAPD dans la circulaire mobilité (pages 6 et 8).
- le paragraphe 3.2.2 a été, à notre demande, scindé en deux parties (postes justifiant d'un pré requis, postes hors barème), pour ces derniers la liste est limitée. Cela peut être un point d'appui pour revenir sur un certain nombre de poste à profil. La mention « développement de postes à profil » paragraphe 1.4.2 a disparu.

Nous avons signalé quelques problèmes d'application ou de refus d'appliquer la note du 5 mars qui enjoignait aux IA-Dasen de réunir une CAPD en septembre pour valider l'ensemble des affectations.